

**Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa soixante-douzième séance du 26 juin 2019**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
19-72-00	Procès-verbal de la soixante-onzième séance du conseil d'administration	Unanimité
19-72-01	Budget rectificatif n°1 pour 2019	Unanimité
19-72-02	Contrôle interne budgétaire et comptable de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France : bilan 2018 et plan 2019	Unanimité
19-72-03	Avenant n°1 à la convention du 14 mars 2019 relative au financement, au titre de l'exercice 2019, du développement du réseau routier national	Unanimité
19-72-04	Avenant n°1 à la convention du 14 mars 2019 relative au financement, au titre de l'exercice 2019, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs	Unanimité
19-72-05	Avenant n°2 à la convention relative au financement des études préliminaires et d'avant projet pour l'aménagement du réseau ferré national en vue de la création d'un réseau d'autoroutes ferroviaires s'appuyant sur les autoroutes ferroviaires atlantique et Perpignan-Luxembourg	Unanimité
19-72-06	Avenant n° 2 à la convention du 8 décembre 2014, relative au financement des travaux de modification du plan de voie de la gare de Le Boulou - Perthus en vue de la mise en œuvre de l'autoroute ferroviaire Calais-Le Boulou	Unanimité
19-72-07	Convention relative au financement des études du dispositif de maintenance des rames automotrices pour les trains d'équilibre du territoire des lignes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Limoges-Toulouse	Unanimité
19-72-08	Avenant n°1 à la convention relative au financement du programme de l'année 2019 de restauration et de modernisation du réseau fluvial	Unanimité
19-72-09	Avenant n°1 à la convention du 23 septembre 2013 relative à la réalisation et au financement du projet de bus à haut niveau de service du Grand Anancy et du département de la Haute-Savoie	Unanimité
19-72-10	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2019, de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse	Unanimité
19-72-11	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2019, du remboursement des collectivités ayant procédé à la modification de la signalisation à la suite de la réduction de 90 km/h à 80 km/h des vitesses maximales autorisées (VMA) sur les routes à double sens, sans séparateur central en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies conçues pour permettre des dépassements sécurisés	Unanimité